

**DECISION SUR L'ACCELERATION DES ACTIONS POUR LA SURVIE ET
LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT EN AFRIQUE EN VUE DE LA
REALISATION DES OMD
DOC. ASSEMBLY/AU/3**

La Conférence:

1. **PREND NOTE** du Rapport et **APPROUVE** les recommandations qui y sont contenues;
2. **RAPPELLE** les différents programmes adoptés en vue de la promotion du bien-être des enfants en Afrique, en particulier, la Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant (1990) et la Position commune africaine sur l'avenir des enfants - Une Afrique pour les enfants (2001);
3. **REGRETTE VIVEMENT** qu'à ce jour seul 35 Etats membres ont ratifié la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et **DEMANDE** aux Etats membres qui ne l'ont pas encore ratifié d'accélérer le processus de ratification;
4. **CONSCIENTE** du fait que tous les OMD concernent directement ou indirectement les enfants, **DEMANDE** aux Etats membres d'accélérer le processus en vue de la réalisation des objectifs, en particulier, le quatrième objectifs sur la réduction de deux tiers du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans qui peut être atteint par des interventions peu onéreuses;
5. **FELICITE** l'UNICEF pour son programme accéléré de survie et de développement (ACSD) de l'Enfant et **DEMANDE** à l'UNICEF et aux autres partenaires d'élargir le programme à tout le continent et aux Etats membres d'intégrer ledit programme dans leurs politiques nationales de santé; dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les réformes du secteur de la santé;
6. **INVITE** les Etats membres à:
 - a) Réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre les demandes de contributions en faveur des enfants africains avec plus de détermination et à mettre en place un mécanisme au niveau national en vue d'assurer la mise en œuvre d'un programme intégré centré sur l'enfant et à base communautaire comprenant: une gestion intégrée des maladies infantiles (IMCI); les soins de santé prénatale pour les mères et une couverture vaccinale;

- b) Collaborer avec l'UA, l'UNICEF et d'autres partenaires en vue de l'élaboration d'une feuille de route sur l'objectif 4 des OMD sur la réduction de la mortalité et la morbidité infantiles qui sera examinée au cours de l'évaluation à mi-parcours de la Position africaine commune lors du forum panafricain sur les enfants de 2006;
 - c) Dans le cadre du partenariat pour la survie de l'enfant, et d'autres partenariats, investir les ressources nationales et mobiliser des ressources additionnelles en vue de réduire le taux de mortalité et la souffrance des enfants.
7. **DEMANDE** aux communautés économiques régionales (CER) de superviser le programme pour la survie de l'enfant dans leurs régions en coopération avec les partenaires au développement, et de collaborer avec la Commission de l'Union africaine afin d'assurer la coordination et l'harmonisation des programmes et stratégies;
8. **INVITE EGALEMENT** les institutions des Nations unies, les organisations internationales et les partenaires au développement à apporter un appui technique aux Etats membres dans le processus de planification stratégique, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques en faveur des enfants; à mobiliser les ressources financières devant être utilisées au niveau national; et à collaborer avec l'Union africaine et les CER dans les rôles qu'ils ont à jouer;
9. **DEMANDE** à la Commission de:
- a) convoquer une réunion en vue de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Position africaine commune sur les enfants en 2006;
 - b) encourager les investissements nécessaires et mobiliser l'appui de la Communauté internationale et des partenaires afin d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation de l'objectif 4;
 - c) de s'assurer que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant soumette à l'attention, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, du Parlement panafricain et de l'ECOSOCC les noms des pays qui violent les droits des enfants et compromettent leur bien-être par les conflits, la mauvaise gouvernance, les abus, la négligence, la marginalisation et autres formes d'exclusion;

- d) renforcer et soutenir le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant en veillant à ce que le Comité assume ses responsabilités dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- e) Placer les engagements pris par les gouvernements concernant les enfants au centre des préoccupations du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et faire régulièrement rapport aux dirigeants africains sur les progrès réalisés dans les efforts visant à assurer la survie et le bien-être de l'enfant y compris les leçons apprises.

Decision on Accelerating Action for Child Survival and Development in Africa to Meet the Mdgs (Doc. Assembly Au/2(V))

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/225>

Downloaded from African Union Common Repository